

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 7 octobre 2021 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile et Michel Mendes

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Erik Johnson

1. Séance ordinaire

Le maire, M. Denis Martin, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-10-07.164

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2021

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2021, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2021-10-07.165

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 4 octobre 2021 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2021-10-07.166

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

- Légion royale canadienne / couronne commémorative 85 \$
du jour du Souvenir
- Légion royale canadienne / campagne des coquelicots 500 \$
- Église St-Agapit / semainier paroissial 229,95 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Dates des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2022, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois, sauf exception ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-10-07.167

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022, à 19h30, aux dates suivantes :

20	janvier	2022	14	juillet	2022
10	février	2022	11	août	2022
10	mars	2022	8	septembre	2022
14	avril	2022	13	octobre	2022
5	mai	2022	10	novembre	2022
9	juin	2022	8	décembre	2022

ADOPTÉE

2.3 Dates des ventes-débarras pour l'année 2022

CONSIDÉRANT l'article 11.4 du Règlement de zonage numéro 1369 concernant le déroulement des ventes-débarras ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes-débarras auront lieu en 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2021-10-07.168

DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2022, aux dates suivantes ;

- 7 et 8 mai 2022
- 11 et 12 juin 2022
- 9 et 10 juillet 2022
- 13 et 14 août 2022
- 3, 4 et 5 septembre 2022

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2021
- Commission sur la circulation et la toponymie du 15 septembre 2021

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n°1687 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (Règl. 1371)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 9 septembre 2021, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de prévoir temporairement la gratuité des permis de cabanon dont le réaménagement sera nécessaire dans le cadre des travaux d'aménagement d'un mur antibruit le long d'une partie de l'autoroute 640 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2021-10-07.169 D'ADOPTER, le Règlement n° 1687 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (Règl. 1371)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Greffe et Services juridiques

5.1 Renouvellement du portefeuille d'assurance générale 2021-2022

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et qu'elle doit renouveler son portefeuille d'assurance pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} novembre 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-10-07.170 DE RENOUVELER le portefeuille d'assurance générale 2021-2022 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la somme de 250 989,94 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Septembre 2021

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2021 et montrant un total de :

➤ Fonds général : 1 638 835,59 \$

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

7.2 Mesures disciplinaires - Suspension de l'employé matricule 2206072

CONSIDÉRANT que des manquements importants ont été adressés au salarié matricule 2206072 ;

CONSIDÉRANT la gravité de la situation ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2021-10-07.171 DE SUSPENDRE sans solde l'employé matricule 2206072 pour une durée d'un (1) jour de travail.

ADOPTÉE

7.3 Mesures disciplinaires - Suspension de l'employé matricule 2002004

CONSIDÉRANT que des manquements importants ont été adressés au salarié matricule 2002004 ;

CONSIDÉRANT la gravité de la situation ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-10-07.172 DE SUSPENDRE sans solde l'employé matricule 2002004 pour une durée totale de cinq (5) jours de travail.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-10-07.173 D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A)	228, 18 ^e Avenue (lot 5 990 209) dossier 2021-0758	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale jumelée avec une marge latérale totale de 2,12 mètres au lieu de 3 mètres.
B)	228 A, 18 ^e Avenue (lot 5 990 208) dossier 2021-0757	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale jumelée avec une marge latérale totale de 2,14 mètres au lieu de 3 mètres.
C)	230, 18 ^e Avenue (lot 5 990 207) dossier 2021-00756	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale jumelée avec une marge latérale totale de 2,14 mètres au lieu de 3 mètres.
D)	230 A, 18 ^e Avenue (lot 5 990 206) dossier 2021-00755	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale jumelée avec une marge latérale totale de 2,13 mètres au lieu de 3 mètres.
E)	354, 8 ^e Avenue (lot 5 959 271) dossier 2021-0769	De régulariser, pour une résidence unifamiliale, l'implantation d'un stationnement avec un empiètement de 4,7 mètres au lieu de 2 mètres dans la partie de la cour avant du bâtiment principal, à la condition que le trottoir qui longe le stationnement soit enlevé et que du gazon soit installé à la place. En bas des escaliers un palier en béton peut demeurer permettant de se rendre vers le stationnement.
F)	904, rue de la Chapelle (lot 1 606 603) dossier 2021-0792	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale (5 logements) isolée avec une marge avant de 9,75 mètres au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.

ADOPTÉE**8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2021-10-07.174

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N° Adresse des travaux	Description
A) 228, 18 ^e Avenue (lot 5 990 209)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00722 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale jumelée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de la brique (Griffintown couleur Perle Noire) et de déclin horizontal de St-Laurent couleur Bouleau et sur les autres murs un déclin de vinyle, couleur Gris Orageux, tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
B) 228A, 18 ^e Avenue (lot 5 990 208)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00721 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale jumelée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de la brique (Griffintown de couleur Perle Noire) et d'un déclin horizontal de type St-Laurent couleur Bouleau et sur les autres murs latérales et arrière, d'un déclin de vinyle, couleur Gris Orageux, tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
C) 230, 18 ^e Avenue (lot 5 990 207)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00720 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale jumelée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de la brique (Griffintown couleur Gris Graphite) et un déclin horizontal de type St-Laurent couleur Frêne et d'un revêtement, sur les autres murs latérales et arrière, d'un déclin de vinyle, couleur Gris Orageux tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
D) 230A, 18 ^e Avenue (lot 5 990 206)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00719 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale jumelée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de la brique (Griffintown couleur Gris Graphite) et un déclin horizontal de type St-Laurent couleur Frêne et d'un revêtement, sur les autres murs latérales et arrière, d'un déclin de vinyle, couleur Gris Orageux, tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
E) 361, 21 ^e Avenue (lot 1 973 565)	D'approuver la demande PIIA n°2021-00730 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur en façade ainsi que de la porte principale. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont une pierre fusion stone de couleur Grotto ainsi qu'un revêtement de bois Maibec couleur muskoka Brown. La porte sera changée pour une porte noire. Le tout tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
F) 443, 4 ^e Avenue (lot 1 604 960)	D'approuver la demande PIIA n°2021-00796 pour un projet de permis de

		rénovation extérieure par le remplacement du revêtement en façade avant pour du Canexel de couleur loup gris et les côtés seront en vinyle gris, tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
G)	637, rue de Bellevue (lot 1 973 285)	D'approuver la demande PIIA n°2021-00746 pour un projet de permis de rénovation extérieure par le remplacement du revêtement extérieur en partie, le bois existant sera changé par du Canexel de couleur brun roux et la porte et la porte de garage seront remplacées par des portes en aluminium noires, tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
H)	2301, Chemin d'Oka (lot 1 973 757)	D'approuver la demande PIIA n°2021-00800 concernant la modification du revêtement en façade d'un bâtiment multifamilial en construction pour du fibrociment couleur gris fer et du fibrociment couleur expresso au lieu du canexel couleur noyer et de l'acier noir, les matériaux de maçonneries demeurent les mêmes c'est-à-dire une brique rinox couleur charbon cendré et un bloc architectural de couleur nacre argenté, tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
I)	429, 9 ^e Avenue (lot 1 606 224)	D'approuver la demande PIIA n°2021-00798 pour un projet de permis de rénovation extérieure par le remplacement du revêtement de tous les murs extérieurs de la résidence par un revêtement en façade de Maibec couleur gris nunavik et d'une maçonnerie en brique dans les teintes de gris, les côtés seront dans les teintes de gris et le côté droit doit être d'un matériau de catégorie A ou B tel que prévu au règlement de zonage no 1369, tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
J)	904, rue de la Chapelle (lot 1 606 603)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00790 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale (5 logements). Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de la brique newport nuancé gris et un panneau revel iron grey de type James Hardi. tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
K)	33, 11 ^e Avenue (lot 2 338 665)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00774 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de canexel couleur acadia avec des moulures en canexel de couleur pierre de rivière, tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.

ADOPTÉE

8.3 Demande d'approbation de PIIA n° 2021-00794 – 602, rue Cedar – Refus

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plan à l'égard duquel s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU de refuser d'approuver les plans tel que déposés ;

CONSIDÉRANT que plusieurs détails font en sorte que le bâtiment proposé ne rencontre pas complètement l'objectif 4 avec ses critères du PIIA-01, qu'il devrait avoir plus de décroché/relief en façade afin d'atténuer l'effet massif du bâtiment proposé. Aussi que l'entrée principale devrait se distinguer par un élément d'architecture, tel une galerie, un perron, un porche, une marquise, un fronton par exemple, que des éléments architecturaux soient ajoutés afin de donner un cachet particulier et que la fenestration au sous-sol soit davantage hors-sol afin de ne pas utiliser des margelles, ce qui assurerait une similitude dans le rythme et les proportions des ouvertures ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2021-10-07.175

DE REFUSER d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé concernant la demande de n° 2021-00794 pour le bâtiment projeté au 602, rue Cedar.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Rejet de soumission – Réfection de la salle des pompes de la piscine municipale et travaux connexes (appel d'offres GT2021-06)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la salle des pompes de la piscine municipale ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, à savoir la suivante :

Fournisseurs	Montant
Constructions Larco inc.	746 820, 11 \$

CONSIDÉRANT le prix trop élevé de la soumission reçue ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gabriel Persechino, directeur des du Service des travaux publics, de rejeter la soumission reçue.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-10-07.176 DE REJETER la soumission reçue de Constructions Larco inc. concernant l'appel d'offres GT2021-06.

ADOPTÉE

10. Loisirs et développement communautaire

10.1 Club social Héritage - Assistance financière

CONSIDÉRANT que le Club social Héritage demande une aide financière correspondant aux taxes municipales 2021 ;

CONSIDÉRANT que le Club social Héritage devra, pour les années subséquentes, faire une demande d'exemption des taxes municipales auprès de la Commission municipale du Québec, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2021-10-07.177 DE VERSER une aide financière de 6 564,52 \$ au Club social Héritage.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.593.00.970

ADOPTÉE

10.2 Tournoi de l'association de hockey mineur du Lac-des-Deux-Montagnes - Autorisation à une gratuité d'heures de glace

CONSIDÉRANT la demande reçue du président de l'Association de Hockey Mineur du Lac des Deux-Montagnes qui se tiendra à l'aréna l'Olympia du 6 au 19 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la demande pour une gratuité d'heure de glace, dans le cadre de leur tournoi annuel pour un maximum de 80 heures ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2021-10-07.178 D'ACCORDER à l'Association de Hockey Mineur du Lac des Deux-Montagnes une gratuité d'heures de glace de l'aréna Olympia, d'un maximum de 80 heures, pour leur tournoi annuel du 6 au 19 décembre 2021.

ADOPTÉE

10.3 Soirée d'Halloween du 31 octobre 2021 - Demande d'autorisation de fermeture de la rue Lucien-Robillard

CONSIDÉRANT la demande reçue d'un citoyen pour la fermeture de la rue Lucien-Robillard pour la tenue d'une soirée d'Halloween permettant aux jeunes de célébrer l'Halloween ;

CONSIDÉRANT que l'évènement aurait lieu le 31 octobre 2021 entre 18h et 20h ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-10-07.179

D'ACCEPTER la demande de tenue d'une soirée d'Halloween pour les jeunes du rond-point de la rue Lucien-Robillard et d'autoriser la fermeture de cette rue, le dimanche 31 octobre 2021, de 18h à 20h ;

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service de sécurité incendie, du Service des travaux publics et du Service des Loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.4 Championnat Provincial de ringuette 2022

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association de Ringuette de Deux-Montagnes pour une gratuité d'heures de glace pour accueillir le Championnat Provincial de ringuette, qui aura lieu du 17 au 20 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce championnat donne de la visibilité à l'Association de Ringuette de Deux-Montagnes ainsi qu'à la Ville de Deux-Montagnes, et qu'une telle activité engendre des retombées économiques pour la région ;

CONSIDÉRANT que ce championnat permet aux jeunes filles de pratiquer leur sport et de vivre une expérience enrichissante ;

CONSIDÉRANT que les parties de ringuette se joueront entre 8h et 22h, et ce pendant 4 jours ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-10-07.180

D'ACCORDER à l'Association de Ringuette de Deux-Montagnes, une gratuité d'heures de glace, dans le cadre du Championnat Provincial de ringuette 2022 pour un maximum de 52 heures, durant 4 journées consécutives, du 17 au 20 mars 2022 ;

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h12.
Trois (3) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h30.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques